

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER DE L'ANNÉE 2021 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H50, PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE.

SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

et les conseillers suivants:

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,
M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie,
M. Pierre Laflamme, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,
M. Guy Lapointe, maire d'Upton.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

1. MOMENT DE RÉFLEXION

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

2. PARTICIPATION PAR VISIOCONFÉRENCE ET ENREGISTREMENT

Conformément aux différentes mesures imposées par le Ministre de la Santé et des Services sociaux visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

2021-001

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit tenue par visioconférence et que l'enregistrement de celle-ci soit publiée sur le site de la MRC d'Acton.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-002

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Pierre Laflamme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2020

2021-003

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Pierre Laflamme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2020 soit adopté tel que présenté.

M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine se joint à la séance.

5. COVID-19 – ÉTAT DE LA SITUATION POUR LA MRC D'ACTON

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait un état de la situation concernant les actions prises en lien avec la déclaration de l'état d'urgence sanitaire:

- Maintien du service d'immatriculation des véhicules (SAAQ);
- Télétravail obligatoire pour les employés qui le peuvent de par la nature de leur travail;
- Travail à la MRC pour quelques autres avec mesures sanitaires et distanciation sociale.

2021-004

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Guy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier l'ensemble des actions prises par la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que le préfet en période d'urgence reliée à la pandémie de COVID-19.

Monsieur Jean-Marie Laplante quitte la séance. Monsieur Éric Charbonneau, préfet suppléant préside la séance à compter du traitement du sujet suivant.

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Puisque la séance du Conseil est tenue à huis-clos, aucune question n'est posée. Aucune question n'a été transmise par courriel par le public.

7. TRANSFERT DE FONDS

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est distribuée aux membres du Conseil.

8. LISTE DES COMPTES

- a) **Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

b) Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01

2021-005

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL	
Comptes payés	121 460,81 \$
Comptes à payer	140 770,34 \$
Salaires et contributions de l'employeur	104 636,61 \$
Total	366 867,76 \$
RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01	
Comptes payés	603,88 \$
Comptes à payer	3699,49 \$
Total	4 303,37 \$

9. PRÉSENTATION POUR ADOPTION DU « RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON POUR L'ANNÉE 2021 »

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, l'adoption du présent règlement a été précédée d'un avis de motion donné lors de la séance du 9 décembre 2020. Un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance. Il est fait mention de la nature et de l'objet de ce règlement.

2021-006

Il est proposé par M. Pierre Laflamme
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement portant le numéro 2021-01 intitulé « Règlement relatif à l'imposition des quotes-parts aux municipalités membres de la municipalité régionale de comté d'Acton pour l'année 2021 ».

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON.**

RÈGLEMENT NO. 2021-01

Règlement relatif à l'imposition des quotes-parts aux municipalités membres de la municipalité régionale de comté d'Acton pour l'année 2021

ATTENDU QUE le conseil de la MRC d'Acton a, à sa séance ordinaire du 25 novembre 2020, adopté par résolutions portant les numéros 2020-210, 2020-211, 2020-212 et 2020-213 ses prévisions budgétaires pour l'année 2021;

ATTENDU QUE ledit budget établit, dans toutes ses parties, des sommes à répartir entre les municipalités;

ATTENDU QU'avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 9 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est décrété ce qui suit:

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de règlement "**RELATIF À L'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA MRC D'ACTON POUR L'ANNÉE 2021**".

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 3 : QUOTE-PART RELIÉE À LA FONCTION D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Les quotes-parts reliées à cette fonction sont réparties entre les municipalités qui participent aux dépenses prévues dans les sections correspondantes du budget. Les sommes apparaissant aux tableaux suivants sont celles qui seront facturées aux municipalités concernées pour les services reliés à l'administration générale:

QUOTE-PART, FONCTIONNEMENT DE LA MRC			
MONTANT À RÉPARTIR:		459 014 \$	
MUNICIPALITÉ	RICHESSSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE	IMPUTATION RELIÉE À CETTE RICHESSE	TOTAL
Béthanie	62 524 560 \$	2,9619%	13 594 \$
Roxton Canton	214 973 880 \$	10,1836%	46 744 \$
Roxton Falls	108 845 750 \$	5,1562%	23 668 \$
Sainte-Christine	145 325 050 \$	6,8843%	31 600 \$
Acton Vale	755 760 443 \$	35,8015%	164 334 \$
Upton	343 607 346 \$	16,2772%	74 715 \$
Saint-Théodore d'Acton	265 245 980 \$	12,5651%	57 676 \$
Saint-Nazaire d'Acton	214 693 265 \$	10,1703%	46 683 \$
TOTAL:	2 110 976 274 \$	100,00%	459 014 \$

QUOTE-PART, FQM	
MUNICIPALITÉ	MONTANT
Béthanie	- \$
Roxton Canton	1 550 \$
Roxton Falls	1 425 \$
Sainte-Christine	1 142 \$
Acton Vale	- \$
Upton	2 705 \$
Saint-Théodore d'Acton	2 006 \$
Saint-Nazaire d'Acton	1 381 \$
TOTAL:	10 209 \$

QUOTE-PART, ÉVALUATION			
MONTANT À RÉPARTIR:		236 390 \$	
MUNICIPALITÉ	NOMBRE DE DOSSIERS	%	MONTANT
Béthanie	256	2,9531%	6 980 \$
Roxton Canton	796	9,1821%	21 706 \$
Roxton Falls	695	8,0171%	18 952 \$
Sainte-Christine	626	7,2211%	17 070 \$
Acton Vale	3621	41,7695%	98 739 \$
Upton	1188	13,7040%	32 395 \$
Saint-Théodore d'Acton	935	10,7856%	25 496 \$
Saint-Nazaire d'Acton	552	6,3675%	15 052 \$
TOTAL:	8669	100,00%	236 390 \$

QUOTE-PART, ACCÈS RÉGIONAL AUX LOISIRS	
MUNICIPALITÉ	SELON LE RÉEL DES INSCRIPTIONS
Béthanie	1 894 \$
Roxton Canton	6 486 \$
Roxton Falls	4 244 \$
Sainte-Christine	5 086 \$
Acton Vale	- \$
Upton	11 450 \$
Saint-Théodore d'Acton	8 323 \$
Saint-Nazaire d'Acton	3 347 \$
TOTAL:	40 830 \$

QUOTE-PART, GYMNASÉ	
MONTANT À RÉPARTIR:	15 000 \$ (COMBINAISON DE DEUX FACTEURS)
MUNICIPALITÉ	50 % DU MONTANT SELON RFU, 50 % POPULATION
Béthanie	649 \$
Roxton Canton	2 238 \$
Roxton Falls	1 764 \$
Sainte-Christine	1 491 \$
Acton Vale	- \$
Upton	3 916 \$
Saint-Théodore d'Acton	2 905 \$
Saint-Nazaire d'Acton	2 037 \$
TOTAL:	15 000 \$

ARTICLE 4 : QUOTE-PART RELIÉE À LA FONCTION SÉCURITÉ PUBLIQUE

La quote-part reliée à cette fonction est répartie entre les municipalités qui participent aux dépenses prévues dans la section correspondante du budget. Les sommes apparaissant au tableau suivant sont celles qui seront facturées aux municipalités concernées à l'égard de la sécurité incendie:

QUOTE-PART SÉCURITÉ INCENDIE - MRC (8 municipalités)			
MONTANT À RÉPARTIR:		3 285 \$	
MUNICIPALITÉ	NOMBRE D'UNITÉS D'ÉVALUATION AVEC VALEUR DE BÂTIMENTS	IMPUTATION RELIÉE À CE CRITÈRE DE RÉPARTITION	
Béthanie	200	2,9326%	97 \$
Roxton Canton	608	8,9150%	293 \$
Roxton Falls	535	7,8446%	258 \$
Sainte-Christine	428	6,2757%	206 \$
Acton Vale	2990	43,8416%	1 440 \$
Upton	945	13,8563%	455 \$
Saint-Théodore d'Acton	696	10,2053%	335 \$
Saint-Nazaire d'Acton	418	6,1290%	201 \$
TOTAL:	6820	100,00%	3 285 \$

QUOTE-PART SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉVENTION (6) (RÉPARTIE SELON LA COMBINAISON DE DEUX FACTEURS)							
MONTANT À RÉPARTIR:		58 856 \$ (+ frais de dépl. -app. surplus)					
MUNICIPALITÉ	NOMBRE DE BÂTIMENTS À INSPECTER/AN	IMPUTATION RELIÉE AUX RISQUES	HEURES D'INSPECTION REQUISES/AN	IMPUTATION RELIÉE AUX HEURES/AN	FRAIS DE DÉPLACEMENT	APPROPRIATION DU SURPLUS DISPONIBLE	QUOTE-PART TOTALE
		50%		50%			
		29 428		29 428			
Béthanie	217	1 741 \$	35	1 411 \$	263 \$	268 \$	3 147 \$
Roxton Canton	682	5 470 \$	115	4 636 \$	344 \$	860 \$	9 590 \$
Roxton Falls	636	5 101 \$	151	6 087 \$	243 \$	950 \$	10 481 \$
Sainte-Christine	454	3 641 \$	80	3 225 \$	187 \$	585 \$	6 468 \$
Acton Vale	0	- \$	0	- \$	- \$	- \$	- \$
Upton	1 141	9 152 \$	231	9 312 \$	477 \$	1 565 \$	17 376 \$
Saint-Théodore d'Acton	0	- \$	0	- \$	- \$	- \$	- \$
Saint-Nazaire d'Acton	539	4 323 \$	118	4 757 \$	356 \$	772 \$	8 664 \$
TOTAL:	3 669	29 428 \$	730	29 428 \$	1 870 \$	5 000 \$	55 726 \$

ARTICLE 5 : QUOTE-PART RELIÉE À LA FONCTION HYGIÈNE DU MILIEU

La quote-part reliée à cette fonction est répartie entre les municipalités qui participent aux dépenses prévues dans la section correspondante du budget. Les sommes apparaissant au tableau suivant sont celles qui seront facturées aux municipalités concernées à l'égard de la gestion des cours d'eau:

QUOTE-PART, COURS D'EAU			
MONTANT À RÉPARTIR:		10 315 \$	
MUNICIPALITÉ	RICHESSSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE	IMPUTATION RELIÉE À CETTE RICHESSE	TOTAL
Béthanie	62 524 560 \$	2,9619%	306 \$
Roxton Canton	214 973 880 \$	10,1836%	1 050 \$
Roxton Falls	108 845 750 \$	5,1562%	532 \$
Sainte-Christine	145 325 050 \$	6,8843%	710 \$
Acton Vale	755 760 443 \$	35,8015%	3 693 \$
Upton	343 607 346 \$	16,2772%	1 679 \$
Saint-Théodore d'Acton	265 245 980 \$	12,5651%	1 296 \$
Saint-Nazaire d'Acton	214 693 265 \$	10,1703%	1 049 \$
TOTAL:	2 110 976 274 \$	100,00%	10 315 \$

**ARTICLE 6 : QUOTE-PART RELIÉE À LA FONCTION AMÉNAGEMENT,
URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Les quotes-parts reliées à cette fonction sont réparties entre les municipalités qui participent aux dépenses prévues dans les sections correspondantes du budget. Les sommes apparaissant aux tableaux suivants sont celles qui seront facturées aux municipalités concernées à l'égard de l'aménagement, l'urbanisme et le développement:

QUOTE-PART SERVICE D'AMÉNAGEMENT			
MONTANT À RÉPARTIR:		16 440 \$	
MUNICIPALITÉ	RICHESSSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE	IMPUTATION RELIÉE À CETTE RICHESSE	TOTAL
Béthanie	62 524 560 \$	2,9619%	486 \$
Roxton Canton	214 973 880 \$	10,1836%	1 674 \$
Roxton Falls	108 845 750 \$	5,1562%	848 \$
Sainte-Christine	145 325 050 \$	6,8843%	1 132 \$
Acton Vale	755 760 443 \$	35,8015%	5 886 \$
Upton	343 607 346 \$	16,2772%	2 676 \$
Saint-Théodore d'Acton	265 245 980 \$	12,5651%	2 066 \$
Saint-Nazaire d'Acton	214 693 265 \$	10,1703%	1 672 \$
TOTAL:	2 110 976 274 \$	100,00%	16 440 \$

QUOTE-PART, INSPECTION RÉGIONALE EN BÂTIMENTS	
MUNICIPALITÉ	MONTANT
Béthanie	7 087 \$
Roxton Canton	21 479 \$
Roxton Falls	18 556 \$
Sainte-Christine	29 018 \$
Acton Vale	- \$
Upton	31 937 \$
Saint-Théodore d'Acton	24 774 \$
Saint-Nazaire d'Acton	15 148 \$
TOTAL:	147 999 \$

CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS AU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT (RÉPARTIE SELON LA COMBINAISON DE TROIS FACTEURS)							
MONTANT À RÉPARTIR:		166 320 \$					
MUNICIPALITÉ	RICHESSSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE	IMPUTATION RELIÉE À CETTE RICHESSE	ÉVALUATION IMPOSABLE IND., COMM. & SERVICE UNIFORMISÉE	IMPUTATION RELIÉE À CETTE ÉVALUATION	POPULATION DÉCRET 1421-2018 (PUBLIÉ LE 26/12/2019)	IMPUTATION RELIÉE À LA POPULATION	QUOTE-PART TOTALE
		50%		20%		30%	
		83 160		33 264		49 896	
Béthanie	62 524 560 \$	2 463 \$	154 100 \$	34 \$	315	1 003 \$	3 500 \$
Roxton Canton	214 973 880 \$	8 469 \$	1 873 900 \$	402 \$	1091	3 471 \$	12 342 \$
Roxton Falls	108 845 750 \$	4 288 \$	15 687 900 \$	3 366 \$	1310	4 168 \$	11 822 \$
Sainte-Christine	145 325 050 \$	5 725 \$	331 600 \$	71 \$	712	2 265 \$	8 061 \$
Acton Vale	755 760 443 \$	29 772 \$	99 954 300 \$	21 444 \$	7733	24 601 \$	75 817 \$
Upton	343 607 346 \$	13 536 \$	24 070 800 \$	5 164 \$	2152	6 846 \$	25 546 \$
Saint-Théodore d'Acton	265 245 980 \$	10 449 \$	6 718 300 \$	1 441 \$	1519	4 832 \$	16 722 \$
Saint-Nazaire d'Acton	214 693 265 \$	8 458 \$	6 256 500 \$	1 342 \$	852	2 710 \$	12 510 \$
TOTAL:	2 110 976 274 \$	83 160 \$	155 047 400 \$	33 264 \$	15684	49 896 \$	166 320 \$

ARTICLE 7 : QUOTE-PART TOTALE

Le tableau suivant établit la quote-part totale qui sera facturée à chacune des municipalités pour l'exercice financier de l'année 2021:

QUOTE-PART TOTALE 2021												
FONCTIONS	ADMINISTRATION GÉNÉRALE					SÉCURITÉ PUBLIQUE		HYGIÈNE DU MILIEU	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT			
MUNICIPALITÉS	QUOTE-PART FONCTIONNEMENT DE LA MRC	QUOTE-PART FQM	QUOTE-PART ÉVALUATION	QUOTE-PART ACCÈS RÉGIONAL AUX LOISIRS	QUOTE-PART GYMNASSE	QUOTE-PART SÉCURITÉ INCENDIE - MRC	QUOTE-PART SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉVENTION	QUOTE-PART COURS D'EAU	QUOTE-PART AMÉNAGEMENT	QUOTE-PART INSPECTION RÉGIONALE EN BÂTIMENTS	QUOTE-PART DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL	QUOTE-PART TOTALE 2021
Béthanie	13 594 \$	- \$	6 980 \$	1 894 \$	649 \$	97 \$	3 147 \$	306 \$	486 \$	7 087 \$	3 500 \$	37 740 \$
Roxton Canton	46 744 \$	1 550 \$	21 706 \$	6 486 \$	2 238 \$	293 \$	9 590 \$	1 050 \$	1 674 \$	21 479 \$	12 342 \$	125 152 \$
Roxton Falls	23 668 \$	1 425 \$	18 952 \$	4 244 \$	1 764 \$	258 \$	10 481 \$	532 \$	848 \$	18 556 \$	11 822 \$	92 550 \$
Sainte-Christine	31 600 \$	1 142 \$	17 070 \$	5 086 \$	1 491 \$	206 \$	6 468 \$	710 \$	1 132 \$	29 018 \$	8 061 \$	101 984 \$
Acton Vale	164 334 \$	- \$	98 739 \$	- \$	- \$	1 440 \$	- \$	3 693 \$	5 886 \$	- \$	75 817 \$	349 909 \$
Upton	74 715 \$	2 705 \$	32 395 \$	11 450 \$	3 916 \$	455 \$	17 376 \$	1 679 \$	2 676 \$	31 937 \$	25 546 \$	204 850 \$
Saint-Théodore d'Acton	57 676 \$	2 006 \$	25 496 \$	8 323 \$	2 905 \$	335 \$	- \$	1 296 \$	2 066 \$	24 774 \$	16 722 \$	141 599 \$
Saint-Nazaire d'Acton	46 683 \$	1 381 \$	15 052 \$	3 347 \$	2 037 \$	201 \$	8 664 \$	1 049 \$	1 672 \$	15 148 \$	12 510 \$	107 744 \$
TOTAL 2021:	459 014 \$	10 209 \$	236 390 \$	40 830 \$	15 000 \$	3 285 \$	55 726 \$	10 315 \$	16 440 \$	147 999 \$	166 320 \$	1 161 528 \$

ARTICLE 8 : MODALITÉS DE VERSEMENT

Les quotes-parts imputables aux municipalités sont payables en deux versements exigibles en date du seize (16) avril et du seize (16) juillet 2021.

Le terme des paiements est le suivant: net, 45 jours. Le taux d'intérêt sur le versement devenu exigible est celui déterminé par résolution du conseil.

ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur dans les délais fixés par la loi.

ARTICLE 10 : DURÉE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'applique pour l'année 2021.

Adopté à Acton Vale, Province de Québec, ce vingtième (20^e) jour de janvier 2021, par la résolution 2021-006.

10. COURS D'EAU

a) Actes de répartition finale

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a complété ses mandats dans les cours d'eau énumérés ci-après;

ATTENDU QUE la MRC est prête à facturer les municipalités concernées;

ATTENDU QU'il y a lieu, conformément aux dispositions de l'article 976 du Code municipal du Québec, d'adopter les actes pour répartir l'ensemble des coûts engagés par la MRC entre les municipalités concernées;

CONSÉQUEMMENT,

2021-007

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les actes de répartition finale, tels que présentés séance tenante, pour les cours d'eau suivants:

Cours d'eau	Municipalité(s)
Branche 2 de la rivière Scibouette	Saint-Nazaire-d'Acton et Saint-Eugène
Leclerc	Acton Vale et Saint-Théodore-d'Acton
Marquis et Branche 1	Sainte-Christine
Branche 58 de la rivière Castagne	Canton de Roxton
Du 11 ^e rang	Canton de Roxton

b) Actes de répartition partielle

ATTENDU QUE les travaux sont partiellement complétés dans les cours d'eau énumérés ci-après;

ATTENDU QUE la MRC est prête à procéder à une facturation pour les dépenses encourues à ce jour dans le traitement de ces dossiers;

ATTENDU QU'il y a lieu, conformément aux dispositions de l'article 976 du Code municipal du Québec, d'adopter les actes pour répartir les coûts engagés par la MRC entre les municipalités concernées;

CONSÉQUEMMENT,

2021-008

Il est proposé par M. Pierre Laflamme
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les actes de répartition partielle, tels que présentés séance tenante, pour les cours d'eau suivants:

Cours d'eau	Municipalité
Branche 27 de la rivière Jaune	Sainte-Christine et Canton de Roxton
Branches 30 et 31 de la rivière Jaune	Canton de Roxton
Demers	Acton Vale

11. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »

Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Rapport des travaux 2020

2021-009

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport des travaux relatifs à l'entretien de la Route verte pour l'année 2020, tel que présenté séance tenante, et de le transmettre au ministère des Transports du Québec.

12. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

a) Analyse de conformité de règlements d'urbanisme

ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 014-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D'ACTON VALE

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

ATTENDU QUE la Ville d'Acton Vale a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 014-2020 modifiant son règlement de zonage numéro 069-2003;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

CONSÉQUEMMENT,

2021-010

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par M. Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 014-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

b) Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – Appel d'offres pour services professionnels

Ce point est remis à une prochaine séance.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL

a) Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Dossier Bob Magnale 1162-FSE-2020-17

ATTENDU la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Volet démarrage par Bob Magnale Artisans Brasseurs inc.;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

CONSÉQUEMMENT,

2021-011

Il est proposé par M. Pierre Laflamme
Appuyé par M. Guy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE):

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1162-FSE-2020-17	10 000 \$	10 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

b) Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) – Dossier Marché d'ici 1037-FSPS-2020-15

ATTENDU la demande au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) déposée par la MRC d'Acton au volet régional;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

ATTENDU la demande au FSPS volet local déposée par la Municipalité de Sainte-Christine;

CONSÉQUEMMENT,

2021-012

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Consolidation du Marché d'ici	MRC d'Acton	11 800 \$	10 000 \$	10 000 \$

2. D'autoriser le versement d'un montant de 7 500 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets spéciaux ou régionaux;
3. D'autoriser le versement d'un montant de 2 500 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées à la Municipalité de Sainte-Christine pour la réalisation de projets locaux.

c) Développement culturel et communications

c.1 Accès Culture 2020-2021 – Contrat avec la CDRN

2021-013

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Guy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat au montant de 2 280 \$ avec la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN), mandatée pour animer des ateliers scientifiques avec les élèves du 1^{er} cycle du primaire sur le thème de l'eau. Ces ateliers sont réalisés dans le cadre du projet Accès Culture 2020-2021.

c.2 Contrat publicitaire avec Radio-Acton pour 2021

2021-014

Il est proposé par M. Pierre Laflamme
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de conclure une entente de diffusion avec Radio-Acton au montant de 2 925 \$ (taxes en sus) pour l'année 2021, afin de mieux faire connaître les services offerts par la MRC.

d) Ministère de l'Économie et de l'Innovation – Avenant 2020-3 au contrat de prêt conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI)

ATTENDU QUE le 16 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, dans le cadre de son Fonds local d'investissement;

ATTENDU QUE ce contrat de prêt précise les modalités du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement;

ATTENDU QUE le 1er octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités parce qu'elles sont situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement depuis le 30 septembre 2020 ordonnant notamment leur fermeture afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QU'à la suite de cette décision, les modifications à l'égard du contrat de prêt et du cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux PME ont été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

ATTENDU QU'à la suite de cette décision, il y a lieu d'apporter des modifications à l'égard du contrat de prêt et du cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux PME;

CONSÉQUEMMENT,

2021-015

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'avenant 2020-3 au contrat de prêt conclu avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI).

e) Fonds régions et ruralité (FRR) volet 1 – Jeunes en santé – Entente sectorielle à intervenir

ATTENDU QUE Jeunes en santé souhaite déposer une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) volet 1 au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH) pour la réalisation d'activités en lien avec les saines habitudes de vie dans le milieu

municipal, scolaire et communautaire;

ATTENDU la résolution 2020-260 du 9 décembre 2020 par laquelle la MRC donnait son appui à l'organisme Jeunes en Santé pour son projet et consentait à investir à la hauteur de 40 % du montant à financer par le FRR volet 1;

ATTENDU QUE suite à des discussions avec les représentants du MAMH, le projet présenté sera plutôt financé par une entente sectorielle à intervenir entre le MAMH, la MRC des Maskoutains, la MRC d'Acton et l'organisme Jeunes en Santé;

CONSÉQUEMMENT,

2021-016

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard

Appuyé par M. Guy Lapointe

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'entente sectorielle à intervenir entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, la MRC des Mastoutains et Jeunes en santé, tout en confirmant que la MRC consent à participer à la hauteur de 40 % du montant à financer par le FRR volet 1.

f) Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale – Nouvelle entente à intervenir

ATTENDU QUE la MRC d'Acton est signataire de l'Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2018-2021 dans la région administrative de la Montérégie impliquant plusieurs partenaires;

ATTENDU QUE cette entente arrive à échéance et qu'il est opportun d'évaluer l'intérêt des partenaires pour une nouvelle entente;

ATTENDU la proposition incluant le montage financier reçue du Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'Est de la Montérégie pour une nouvelle entente de trois ans;

CONSÉQUEMMENT,

2021-017

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove

Appuyé par M. Guy Lapointe

et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De confirmer l'intérêt de la MRC d'Acton pour être partenaire à une nouvelle entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale;
2. De confirmer la participation financière de la MRC d'un montant de 10 000 \$ par année pour trois ans, versée en 2021, 2022 et 2023;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document afférent à cette nouvelle entente sectorielle.

g) Nouveau conseiller en développement social

ATTENDU QUE la MRC d'Acton veut combler un poste de conseiller en développement social;

ATTENDU QUE l'entrevue réalisée récemment a permis d'évaluer que la candidate retenue répond au profil recherché par la MRC;

CONSÉQUEMMENT,

2021-018

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De confirmer l'embauche de madame Claire Raymond à titre de conseillère en développement social à compter du 1^{er} février 2021;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'entente de travail, tel que discuté antérieurement entre les membres du Conseil.

13. TRAVAUX DE RÉNOVATION – AJOUT DE DEUX BUREAUX

ATTENDU la proposition reçue de DSJP Goulet Construction concernant l'ajout de deux nouveaux locaux;

CONSÉQUEMMENT,

2021-019

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager une dépense de 40 000 \$, taxes en sus, pour ajouter deux nouveaux locaux à même le bâtiment administratif de la MRC et de donner le contrat à DSJP Goulet Construction. Il est nécessaire de procéder à une appropriation de 25 000 \$ des surplus accumulés non affectés pour la réalisation du projet.

14. OMNIBUS RÉGION D'ACTON – PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

ATTENDU le programme d'aide d'urgence au transport collectif et adapté mis en place par le Ministère des transports du Québec (MTQ) qui vise à pallier les pertes de revenus subies et les dépenses additionnelles effectuées pour des raisons sanitaires résultant de la pandémie de COVID-19;

ATTENDU QUE l'ensemble des documents nécessaires à la demande d'aide d'urgence ont été fournis par Omnibus Région d'Acton à la MRC et entérinés par le conseil d'administration de cet organisme;

ATTENDU QUE la résolution qui entérine l'ensemble des documents à fournir doit provenir de l'organisme admissible;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton est l'organisme admissible pour toute demande d'aide auprès du MTQ;

CONSÉQUEMMENT,

2021-020

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'ensemble des documents suivants et de les transmettre au Ministère des Transport du Québec:

- États financiers pour l'année 2019;
- Budget pour l'année 2020 dans lequel figurent les différentes catégories de revenus admissibles au Programme. Ces catégories de revenus doivent être présentées distinctement pour chaque secteur d'activités de l'organisme : transport adapté, transport collectif urbain ou transport collectif régional;
- Prévisions annuelles de revenus et de dépenses pour la durée du programme; les prévisions de dépenses découlant de la pandémie de COVID-19, présentées de façon distincte pour les années 2020, 2021 et 2022; la prévision des niveaux d'achalandage pour les années 2020, 2021 et 2022;
- Le plan d'optimisation des ressources;
- Budget 2020 révisé;
- Le plan de rétablissement et de maintien de l'offre de services pour la période 2020 à 2022;
- Date de reprise de la validation et de la perception des titres de transport;
- Confirmation du maintien de l'offre de services répondant aux besoins de la population dans le contexte de la COVID-19.

15. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

16. SUIVI AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

17. CORRESPONDANCE

a) Appui à la municipalité de Saint-Théodore d'Acton – Demande d'accès à l'internet fibre optique

2021-021

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Guy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la MRC appuie la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton dans ses démarches entreprises auprès de Bell et/ou Cooptel afin que le réseau de fibre optique soit prolongé et puisse desservir les quelques résidences des 8^e et 9^e rangs qui ne sont pas desservies par la fibre.

Monsieur Jean-Marc Ménard quitte la séance.

18. VARIA

Aucun sujet n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Puisque la séance du Conseil est tenue à huis-clos, aucune question n'est posée. Aucune question n'a été transmise par courriel par le public.

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-022

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Guy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h35.

**Jean-Marie Laplante,
Préfet.**

**Chantal Lavigne,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière.**